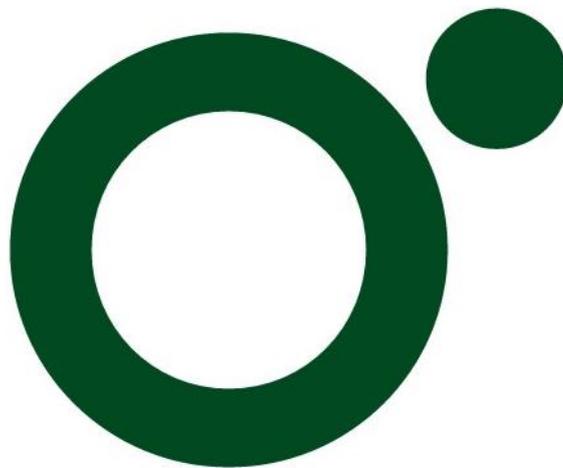


**ASSOCIATION
VAUDOISE
DE PETANQUE**



**Règlement sportif
du championnat
vaudois des clubs**

Saison 2024



Table des matières

1. Généralités.....	3
2. Logistique	3
3. Déroulement du championnat vaudois des clubs, ligue 1 et 2	4
4. Attribution des points.....	6
5. Etablissement des classements.....	6
6. Lieu et date des rencontres.....	7
7. Programmation des rencontres ligue 1	7
8. Ordre des tirages pour les phases finales des équipes qualifiées de la ligue 1	7
9. Ordre des tirages des parties relégation de la ligue 1 - ligue 2	8
10. Programmation des rencontres ligue 2.....	9
11. Ordre des tirages pour les phases finales des équipes qualifiées de la ligue 2.....	9
12. Promotion / relégation	10
13. Arbitre	11
14. Forfait	11
15. Retrait.....	11
16. Verre de l'amitié	11
17. Planche des prix	11
18. Irrégularité	11



1. Généralités

Le championnat Vaudois des clubs fait partie intégrante du championnat suisse des clubs.

Portée du règlement

Ce règlement porte sur l'organisation et la mise sur pied du Championnat vaudois des clubs des ligues 1 et 2, ainsi que sur l'organisation et la mise sur pied des barrages de promotion/relégation.

Organisation

**Le championnat 2024 se joue du 01 janvier 2024 au 30 avril 2024
et du 01 septembre 2024 au 15 décembre 2024**

Il est organisé un Championnat vaudois des clubs de pétanque à deux niveaux :

- a) Ligue 1 : 20 équipes réparties par tirage au sort en 4 groupes de 5 équipes
- b) Ligue 2 : selon le nombre d'équipes inscrites réparties par tirage au sort en 4 groupes.
(Le nombre de groupe peut varier selon le nombre d'équipes inscrites 3 ou 5)

Le Fair-Play

Le fair-play devra être de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition. Les clubs et les équipes participantes s'engagent à promouvoir le sport pétanque et le Championnat vaudois des clubs.

2. Logistique

Organisation

Le responsable AVP pour le championnat vaudois des clubs assure le bon déroulement du championnat et tient le classement à jour

Les résultats de chaque rencontre doivent lui être communiqués par le club hôte au plus tard le mardi suivant la ou les rencontres. Cela afin que le classement puisse être établi de semaine en semaine.

Les feuilles d'équipes et de résultats doivent impérativement être remplies complètement et de manière lisible. Le responsable de l'équipe recevante doit envoyer une copie des 2 feuilles à **champ,clubs@petanque-avp.ch**

Si les feuilles ne sont pas correctement remplies, l'équipe recevante encourt des sanctions allant de l'avertissement à une défaite par forfait.

Tirage au sort des groupes et des rencontres

Le comité AVP procède au tirage intégral des groupes, des quarts et des demi-finales. Le tirage aura lieu en général un lundi du mois d'août ou autre date définie par l'AVP. (Points 7 – 8 – 10 du règlement)

Formation des équipes

La feuille de match peut comporter jusqu'à 9 noms (obligatoirement inscrits avant le début de la rencontre).

Elle doit être contrôlée et signée par les coaches des deux équipes avant le début des jeux.

La formation des équipes est annoncée au début de chaque tour, selon le schéma suivant par équipe :



1. 1er tour : 6 tête-à-tête, dont au moins un tête-à-tête féminin
2. 2^e tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte
3. 3^e tour : 2 triplettes, dont au moins une triplette mixte.

Un seul changement de joueur ou de joueuse est autorisé par tour lors des 2^e et 3^e tours, à la fin d'une mène après en avoir informé l'équipe adverse.

Tout changement de joueur ou de joueuse doit être consigné sur la feuille des résultats.

Tout joueur remplacé ne peut être réintégré dans une autre équipe lors du même tour.

Tirage au sort des parties

Le tirage au sort des parties se fait à l'aveugle et tour par tour. La feuille des résultats étant pliée en deux verticalement, l'équipe recevante inscrit le nom de ses joueurs, puis transmet cette feuille couverte à l'équipe visiteuse qui la complète en s'interdisant de la retourner. Dûment remplie, la feuille est alors dépliée et les parties sont annoncées par l'équipe recevante.

3. Déroulement du championnat vaudois des clubs, ligue 1 et 2

Inscriptions

Pour chaque participation d'une équipe au Championnat vaudois des clubs, une finance d'inscription est perçue pour la ligue 1 et pour la ligue 2 à hauteur de 100.- par équipe. Elle sera envoyée aux clubs et devra être versée sur le compte de l'AVP.

L'inscription d'une équipe vaut acceptation du présent règlement. En cas de défaut de ce paiement, l'équipe fautive est exclue de la compétition immédiatement après constatation et les résultats déjà obtenus sont complètement annulés et le classement remis à jour. La disqualification d'une équipe équivaut au retrait d'une équipe en cours de championnat et entraîne les pénalités prévues à cet effet.

De même, l'absence du paiement de toute amende prononcée par l'AVP ou la commission de discipline du championnat entraîne la disqualification de l'équipe fautive et les mêmes pénalités que celles prévues à l'art. précédent.

Communications

Chaque club transmet au responsable du championnat vaudois des clubs, dans les 5 jours suivant l'inscription de l'équipe, les coordonnées complètes de deux personnes ayant une adresse différente, dans la mesure du possible celle du président du club et celle du responsable de l'équipe, à moins qu'il s'agisse de la même personne. Les communications de l'AVP aux clubs sont adressées aux personnes désignées.

Règlements de jeu

Les rencontres se disputent, en boulodrome, à l'intérieur ou à l'extérieur, sur des terrains non cadrés selon le règlement officiel FIPJP

L'accord formel et inscrit sur la feuille de match est requis de la part des deux équipes pour qu'une rencontre se dispute à l'extérieur. En cas de désaccord d'une des deux équipes les rencontres se font systématiquement à l'intérieur.

Toutes les parties que ce soient les têtes à têtes, doublettes ou les triplettes se jouent sur un seul terrain sans modification possible des dimensions du terrain.

Toutes les parties se jouent en treize points.

Arbitrage des rencontres



Pour les compétitions des ligue 1 et 2, le club recevant désigne avant la partie, une personne présente faisant fonction d'arbitre. Cette personne est habilitée, le cas échéant, à faire un rapport au responsable du championnat qui avise le cas échéant. Chaque club recevant doit disposer d'un équipement complet de matériel d'arbitrage, à savoir mètre, compas, tirette, chevillière.

Tenue des équipes

La tenue de club uniforme est obligatoire pour tous les participants. Elle peut porter une tenue uniforme sponsorisée, pour autant que celle-ci ait été agréée par l'AVP.

Est considérée comme tenue uniforme un maillot à manches longues ou courtes de même couleur, avec le même écusson de la société et la même mention du ou des éventuels sponsors. Il est autorisé de porter par-dessus une veste différente d'aspect.

Tout manquement avéré à cette disposition doit être notifié immédiatement sur la feuille de match par le coach adverse ou l'arbitre de la rencontre et entraîne l'annulation des résultats des parties disputées par la formation de ce joueur, après constatation et décision par l'AVP.

En cas de récidive, le joueur contrevenant, en plus de la nouvelle annulation des résultats des parties disputées par sa formation, est suspendu pour une rencontre de championnat.

Participation des équipes et des joueurs

Un club dont l'équipe évolue en ligue 1 peut inscrire une ou plusieurs équipes en ligue 2. Après une promotion à l'issue des barrages de promotion-relégation, les équipes peuvent monter en ligue 1, mais il ne peut avoir que 2 équipes au maximum d'un même club dans la ligue 1. En cas de la relégation ultérieure d'une équipe ayant évolué en ligue B ou A, cela entraînera la relégation automatique en ligue 2 d'une équipe dudit club si celui-ci à 2 équipes en ligue 1.

Tous les licenciés du club peuvent jouer le championnat vaudois des clubs, Pour la même catégorie (ligue), un joueur dont le nom apparaît sur une feuille de match au titre d'une équipe, ne peut plus faire partie d'aucune autre équipe. Une dérogation à ce point est valable pour le championnat national, un joueur peut dépanner une équipe de son club qui joue le championnat national mais uniquement pour la durée d'une rencontre. S'il joue plus d'une rencontre il ne peut plus jouer en ligue régionale.

Un(e) joueur(se) non licencié est autorisé par équipe, et cela pour toute la durée du championnat.

Transferts

Un(e) joueur(se) transféré ne peut jouer le championnat vaudois des clubs qu'à partir de la date de validation de sa nouvelle licence.

Un joueur ou une joueuse n'a le droit de participer aux championnats vaudois des clubs en cours pour deux clubs différents, rencontres de promotion-relégations comprises.

Discipline

L'arbitre, le délégué ou toute personne autorisée présente sur les lieux peut établir un rapport concernant un problème de discipline. Mention sera faite de ce ou de ces rapports sur la feuille de résultats du match.

Ce ou ces rapports sont adressés au responsable du championnat qui instruit le cas, soumet celui-ci à la commission de discipline de l'Association qui statue et prononce les sanctions prévues du présent règlement.

Par ailleurs, en cas de litige de toute nature, les coaches sont tenus d'adresser un rapport circonstancié au responsable du championnat simultanément avec les feuilles d'équipes et de résultats.



Fumée, alcool et dopage

Il est strictement interdit de consommer des drogues, des boissons alcoolisées et de fumer, e-cigarettes comprises, sur les terrains intérieurs, y compris, le cas échéant sur les terrains à l'extérieur. Les responsables d'équipes veilleront par ailleurs à ce que leurs joueurs soient sobres et aient une tenue correcte en tout point.

4. Attribution des points

Chaque rencontre voit la répartition du total de 18 points-avantage à reporter sur la feuille des résultats :

- a) Chaque victoire en tête-à-tête compte pour un point-avantage (total du tour : 6 points-avantage)
- b) Chaque victoire en doublette compte pour deux points-avantage (total du tour : 6 points-avantage)
- c) Chaque victoire en triplète compte pour trois points-avantage (total du tour : 6 points-avantage)

Le maximum de points-avantage possible pour une équipe dans une rencontre est de 18. Le résultat d'une rencontre attribue aux équipes opposées des points de classement de 4 à 0 selon le barème suivant :

- a) Une victoire par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 ou 13 à 5 donne 4 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante
- b) Une victoire par 12 à 6, 11 à 7 ou 10 à 8 donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante
- c) Un match nul 9 à 9 donne 2 points à chacune des équipes
- d) Une défaite par 8 à 10, 7 à 11 ou 6 à 12 donne un point à l'équipe perdante et 3 points à l'équipe gagnante
- e) Une défaite par 5 à 13, 4 à 14, 3 à 15, 2 à 16, 1 à 17 ou 0 à 18 donne 0 point à l'équipe perdante et 4 points à l'équipe gagnante.

5. Etablissement des classements

Pour le classement final des équipes de ligue 1 il est pris en compte dans l'ordre :

- a) Le total des points de classement obtenus par les équipes
- b) En cas d'égalité de deux équipes, le total des points de classement obtenus lors des deux confrontations directes > le nombre de parties gagnées > la différence de points de toutes les parties jouées.
- c) En cas d'égalité de plus de 2 équipes, le total net des points de classement en les équipes à égalité > le total net des points avantage obtenus entre les équipes à égalité > le nombre de parties gagnées contre les équipes à égalité > la différence de points de toutes les parties jouées.
- d) Les 8 meilleures équipes seront qualifiées pour les quarts de finale, pour cela on prend les deux meilleures équipes de chaque groupe



Pour le classement final des équipes de ligue 2 il est pris en compte dans l'ordre :

- a) Le total des points de classement obtenus par les équipes
- b) En cas d'égalité de deux équipes, le total des points de classement obtenus lors des deux confrontations directes > le nombre de parties gagnées > la différence de points de toutes les parties jouées.
- c) En cas d'égalité de plus de 2 équipes, le total net des points de classement en les équipes à égalité > le total net des points average obtenus entre les équipes à égalité > le nombre de parties gagnées contre les équipes à égalité > la différence de points de toutes les parties jouées.
- d) Les 8 meilleures équipes seront qualifiées pour les quarts de finale, pour cela on prend les deux meilleures équipes de chaque groupe et les meilleures 3èmes (si le nombre de 4 groupes n'est pas atteint) ou (les premiers de chaque groupe et les meilleurs 2eme si le nombre de 4 groupes est déplacé, ces équipes devront jouer un match de barrage pour se qualifier).

Afin de rendre équitable les résultats, les groupes comportant 1 équipe de plus, se verront déduire les scores faits contre la dernière équipe de leur groupe pour que le nombre de parties soit identique pour tous

6. Lieu et date des rencontres

Pour la ligue régionale, chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu et le jour où se dérouleront les rencontres avant le 15 décembre 2023 par mail au responsable du championnat vaudois des clubs.

7. Programmation des rencontres ligue 1

Début du championnat est fixé le 1^{er} janvier de chaque année et doit être impérativement fini le 15 novembre de la même année

En principe il se joue le samedi toutes les 2 à 3 semaines avec début des jeux 8.30h – 9.30 h. Il est possible de jouer un soir de semaine ou le dimanche, si entente entre les deux clubs concernés.

La moitié des matchs de chaque équipe doivent être joués avant le 30 avril 2024, une déduction de 3 points de classement sera faite par nombre de parties non jouées à cette date.

La totalité des rencontres doivent être jouées avant le 17 novembre, passé ce délai les parties non jouées seront considérées comme perdues (0-4, 0-18 et 0-143).

Dans chaque groupe toutes les équipes se rencontrent en matchs aller/retour

A l'issue de ces matchs aller/retour, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finales.

8. Ordre des tirages pour les phases finales des équipes qualifiées de la ligue 1

L'ordre des quarts de finales est défini de la manière suivante :

Les quarts de finale, se jouent en match aller et retour



A) 1er du gr 1 contre le 2e du gr 2

C) 1er du gr 2 contre le 2e du gr 1

B) 1er du gr 3 contre le 2e du gr 4

D) 1er du gr 4 contre le 2e du gr 3

En cas d'égalité entre 2 équipes à l'issue des confrontations, (nombre de points-averages et parties gagnées). Une partie de départage se fera directement après le match retour sur le mode suivant :

Un tête à tête, une doublette mixte et une triplette

Les parties doivent se jouer simultanément.

Un seul changement de joueur(e) est autorisé, pour la doublette ou pour la triplette.

La répartition des points se fera de la manière suivante :

2 points pour le tête à tête.

3 points pour les doublettes

4 points pour les triplettes

Les quatre équipes vainqueuses se disputent le titre de Champion vaudois des Clubs sur terrain défini par le CO, avec ½ finales et finales

Les ½ finales ont lieu selon l'ordre suivant :

A contre B

C contre D

Les gagnants des ½ finales jouent le titre entre eux et les perdants jouent pour la 3e place
Le classement s'effectue selon les critères suivants :

Le plus grand nombre de points (Tête à tête = 1 pt, doublette = 2 pts, triplette = 3 pts)

En cas d'égalité, la différence se fait sur le plus grand nombre de parties gagnées (1 rencontre comprenant 11 parties)

Les finales se disputent sous contrôle arbitral. Les règles de la pétanque sont appliquées sous toutes leurs formes (jeu, alcool, fumée, comportement, habillement)

Le jury est composé d'un membre de chaque équipe et de l'arbitre.

Les parties finales se jouent sur le même week-end (samedi les quarts et dimanche les demies et finales)

9. Ordre des tirages des parties relégation de la ligue 1 - ligue 2

Les équipes classées 5eme de chaque groupe jouent le tour de relégation ligue 1 ligue 2

L'ordre des parties de relégation est défini de la manière suivante :

Les Parties se jouent en match aller

A. 5e du gr 1 contre le 5e du gr 2

B. 5e du gr 3 contre le 5e du gr 4

En cas d'égalité, la différence se fait sur le plus grand nombre de parties gagnées (1 rencontre comprenant 11 parties)



Les perdant des ½ finales jouent entre eux la finale de relégation

La finale relégation se jouent en 1 match :

1. Perdant A. contre Perdant B.

Les finales se disputent sous contrôle arbitral. Les règles de la pétanque sont appliquées sous toutes leurs formes (jeu, alcool, fumée, comportement, habillement)

Le jury est composé d'un membre de chaque équipe et de l'arbitre.

Le perdant de la finale de relégation (ligue 1) sera automatiquement relégué en ligue 2
Le vainqueur de la finale de relégation (ligue 1) devra jouer contre le perdant de la finale promotion (ligue 2) (Le vainqueur de cette rencontre sera promu ou restera en ligue 1

Les parties de relégation se jouent sur le même week-end (samedi les demies et finales et dimanche barrage relégation)

1. Programmation des rencontres ligue 2

2. Début du championnat est fixé le 1^{er} janvier de chaque année et doit être impérativement fini le 20 novembre de la même année
3. En principe il se joue le samedi toutes les 2 à 3 semaines avec début des jeux 8.30h – 9.30 h (une pause est prévue à Noël). Il est possible de jouer un soir de semaine ou le dimanche, si entente entre les deux clubs concernés.
4. La moitié des matchs de chaque équipe doivent être joués avant le 30 avril 2024, une déduction de 3 points de classement sera faite par nombres de parties non jouées à cette date.
5. La totalité des rencontres doivent être jouées avant le 20 novembre 2024, passé ce délai les parties non jouées seront considérées comme perdue (0-4, 0-18 et 0-143).

Dans chaque groupe toutes les équipes se rencontrent en matchs aller/retour

A l'issue de ces matchs aller/retour, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finales.

Les 8 meilleures équipes seront qualifiées pour les quarts de finale, pour cela on prend les deux meilleures équipes de chaque groupe et les meilleures 3èmes (si le nombre de 4 groupes n'est pas atteint) Ou les meilleurs de chaque groupe et les meilleurs 2èmes (si le nombre de groupe est supérieur à 4)

6. Ordre des tirages pour les phases finales des équipes qualifiées de la ligue 2

L'ordre des quarts de finales est défini de la manière suivante :

Les quarts de finale, se jouent en match aller et retour

A. 1er du gr 1 contre le 2e du gr 2

C. 1er du gr 2 contre le 2e du gr 1

B. 1er du gr 3 contre le 2e du gr 4

D. 1er du gr 4 contre le 2e du gr 3



En cas d'égalité entre 2 équipes à l'issue des confrontations, (nombre de points et partie gagnées). Une partie de départage se fera directement après le match retour sur le mode suivant :

Un tête à tête, une doublette mixte et une triplète

Les parties doivent se jouer simultanément.

Un seul changement de joueur(e) est autorisé, pour la doublette ou pour la triplète.

La répartition des points se fera de la manière suivante :

2 points pour le tête à tête.

3 points pour les doublettes

4 points pour les triplètes

Les quatre équipes finalistes se disputent le titre de Champion vaudois des Clubs ligue 2 sur terrain défini par le CO, avec ½ finales et finales

L'ordre des demi-finales promotion est défini de la manière suivante et se jouent en 1 match :

A contre B

C contre D

Les vainqueurs des ½ finales promotion jouent la finale.

L'équipe vainqueur sera championne ligue 2 et promue en ligue 1

L'équipe perdante de la finale promotion (ligue 2) jouera contre le vainqueur de la finale relégation (ligue 1), le vainqueur de cette rencontre sera promu ou restera en ligue 1

(Attention, si le nombre de groupes n'est pas respecté, les qualifications des 2eme sera faite selon une autre formule)

Les parties finales se jouent sur le même week-end (samedi les quarts et dimanche les demies et finales)

7. Promotion / relégation

Promotion Ligue B

A la fin de chaque édition, le premier de la ligue 1 (vainqueur de la finale du championnat), peut jouer la promotion en ligue B contre les vainqueurs des 1ères ligues des autres associations.

Equipe promue en ligue 1 :

L'équipe championne ligue 2 sera automatiquement promue en ligue 1

L'équipe qui gagne le match de barrage entre le vainqueur de la finale du tour de relégation (ligue 1) et le perdant de la finale promotion (ligue 2) sera promue ou maintenue en ligue 1

Equipe relégué en ligue 2 :

L'équipe de ligue 1 qui perd la finale de relégation sera automatiquement relégué en ligue 2

L'équipe qui perd le match de barrage entre le vainqueur de la finale du tour de relégation (ligue 1) et le perdant de la finale promotion (ligue 2) sera automatiquement en ligue 2



Si la promotion d'une ou l'autre équipe ne serait pas possible pour des raisons de quota déjà atteint par le club en ligue supérieure, une dérogation peut être demandée à l'AVP ou au CPP pour les premiers des viennent ensuite.

8. Arbitre

Pour les ligues régionales le club recevant nomme un arbitre.

9. Forfait

Le premier forfait est pénalisé de la manière suivante :

Les scores appliqués sont : 0-4, 0-18 et 0-13 à toutes les parties

Une sanction éventuelle peut être prise par le comité d'organisation en fonction de la gravité du cas.

En cas de récidive, l'équipe est exclue de la compétition.

Le CO se réserve le droit de ne pas inscrire les équipes du club à la prochaine édition.

10. Retrait

Un club qui retire une équipe se verra infliger une amende de CHF 200.00 et prend le risque de ne pas être admise l'année suivante.

11. Verre de l'amitié

Le club recevant offre la verrée et/ou le repas de l'amitié et en informe l'équipe visiteuse.

12. Planche des prix

Une rémunération est prévue à partir des quarts de finale ligue 1 et 2 promotions, elles sont fixées par l'AVP, sous réserve de modifications

13. Irrégularité

Toute équipe qui commettrait une irrégularité à ce règlement et qui porterait préjudice à l'équité sportive ou qui délibérément prendrait part à une irrégularité punissable se verra sanctionner d'un forfait. De plus, celle-ci perdra 3 points au classement.

Toute réclamation ou demande de modification du règlement doit être formulée par écrit avant le tirage de la compétition au responsable du championnat vaudois des clubs.

Ce Règlement tel que rédigé a été adopté pour le championnat vaudois des clubs

Responsable du championnat vaudois des clubs
Christophe Ducry